

## Compte-rendu du premier conseil d'école du lundi 6 novembre 2018

### ECOLE MATERNELLE DU VALLON A CEYZERIAT

#### Présents, représentants l'école maternelle :

- Madame Pascale MICHEL, directrice
- Madame Isabelle BARETTA, enseignante
- Madame Catherine GROZEL, enseignante
- Madame Sylvie CHANEL, enseignante
- Madame Marlène PERRIN, Professeur des écoles stagiaire (assurant la décharge de Pascale MICHEL)

#### Présente, représentant la mairie de Ceyzériat :

- Madame Claudine TRENTESAUX, adjointe au maire aux affaires scolaires

#### Présents, représentants les parents d'élèves :

- Madame Emmanuelle PAUGET
- Madame Claire Line MAISTRE
- Madame Amandine RICHARD
- Madame Sophie BONENFANT
- Monsieur Stéphane MAILLET

Absent, excusés : monsieur le DDEN, madame Gouéno BRETON (représentante parents d'élèves)

\*\*\*\*\*

#### Ordre du jour :

- Présentation et rôle du conseil d'école
- Organisation et fonctionnement de l'école maternelle
- Projets de l'école 2018/2019
- PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité
- Règlement scolaire
- Travaux et investissements

#### **1- Présentation et rôle du conseil d'école**

##### a) Les membres du conseil

Le Conseil d'école compte de nouveaux membres d'une part dans l'équipe enseignante, et d'autre part dans les représentants des parents d'élèves.

Cette année nous avons choisi de proposer le vote direct : le bureau était ouvert de 7 h 45 à 14 h 10 les résultats de participation sont les mêmes.

6 représentants de parents d'élèves ont été élus le 13 octobre 2018. Ils sont en fonction jusqu'aux prochaines élections.

Ont été élus :

- Mme Sophie Bonenfant et Mr Stéphane MAILLET pour la classe de MS/GS de Catherine GROZEL

- Mme PAUGET Emmanuelle pour la classe des PS/MS de Pascale Michel
- Mmes MAITRE Claire Line et Gouénou BRETON pour la classe de PS/ MS d'Isabelle Baretta
- Mme RICHARD Amandine pour la classe de MS/GS de Sylvie CHANEL

#### Communication avec les parents délégués :

- la boîte aux lettres, disposée à droite à l'entrée de l'école
- l'adresse mail [parentsmat-ceyzeriat@hotmail.fr](mailto:parentsmat-ceyzeriat@hotmail.fr)

#### b) Composition et rôles du Conseil d'école

##### Composition :

- Le directeur de l'école
- Le maire ou son représentant
- Les enseignants
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées
- Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale qui n'est plus affecté à notre école (mais l'association reste à la disposition des partenaires en cas de nécessité)
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Les représentants des parents d'élèves (élus)

##### Rôles :

- Il vote le règlement intérieur (lors du 1er Conseil)
- Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- Il donne tous avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école
- Il adopte le projet d'école
- Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires (éducatives, sportives, culturelles)
- Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

## **2- Organisation et fonctionnement de l'école maternelle**

Cette année il y a 4 classes pour un effectif total de 97 élèves actuellement répartis comme suit :

- Classe de Petite et Moyenne Sections : Isabelle Baretta 24 élèves (15 PS + 9 MS)
- Classe de Petite et Moyenne Sections : Pascale Michel 25 élèves (10 PS + 15 MS)
- Classe de Moyenne et Grande Sections : Sylvie CHANEL 24 élèves (6MS + 18GS)
- Classe de Moyenne et Grande Sections : Catherine Grozel 24 élèves (7 MS+ 17 GS)

**soit 25 PS+35 GS+37 MS, un élève de MS est parti à la Toussaint**

#### a) Le personnel de l'école

Le poste d'appui administratif et éducatif n'a pas été renouvelé par l'EN

- 4 ATSEM : Laura Bourgeois (classe C.GROZEL) Pauline DANJEAN (classe P.MICHEL)

Catherine DUWEZ (classe I. BARETTA) et Martine BULIN (classe S. CHANEL)

Le départ en retraite de Madame BULIN est prévu fin d'année scolaire 2019.

L'année dernière la mairie nous avait annoncé que ce poste serait remplacé par un 1/2 temps du temps scolaire. Actuellement Me BULIN est à temps plein soit 24h de présence en classe par semaine. Certes il y a une légère baisse (104 élèves l'an dernier) mais les prévisions de la rentrée 2019 sont déjà de 40 PS possible (25 sont rentrés cette année).

Nous avons déjà discuté de prendre en compte non pas le nombre de classe tel quel mais les variations du nombre d'élèves.

Pascale MICHEL souligne aussi que les assises de la Maternelle l'an dernier, ont insisté sur la présence des ATSEM et a redéfini leur statut. Les parents d'élèves soulignent le nombre croissant d'élèves en situation difficile, nécessitant une réelle implication des enseignants.

Ce sujet entraîne un réel questionnement et une réflexion de la part des enseignantes et de certains parents sur l'organisation de ce mi-temps dans l'école.

Pour ces raisons les parents et les enseignants redemandent à la mairie de revoir le remplacement du poste d'ATSEM pour un temps plein du temps scolaire dans l'intérêt des enfants.

Mme TRENTÉSEUX en prend note et en parlera en commission scolaire et en conseil municipal. Elle nous tiendra informé (par l'intermédiaire de la directrice) de la position de la mairie.

-1 AVS Joëlle N'GUYEN DULONG (auxiliaires de vie scolaire) pour 3 élèves en situation de handicap de GS à temps plein dans la classe de S. CHANEL

1 dossier est en attente

Les AVS sont affectées par la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH), à la demande des parents, après une étude de dossier au cas par cas.

La décharge de direction est le vendredi, dans la classe elle est assurée par Marlène PERRIN professeur des écoles stagiaire (PES) qui assure aussi le temps partiel de Mme LIME en élémentaire.

Le fonctionnement de l'école : les enfants ont 24h d'enseignement par semaine et éventuellement, selon les besoins, 2h hebdomadaire d'APC.

Les APC visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou à leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

Nous avons fait le choix de les proposer uniquement aux GS. Toujours en cohérence avec l'esprit de cohérence et de bienveillance de l'école maternelle qui permet à chaque enfant de devenir élève à son rythme.

#### b) Les horaires et les absences

Les rythmes scolaires ont changé :

Les horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi, 8 h 30 – 12 h et 14 h – 16 h 30

Les portes ouvrent 10 mn avant ces heures. Elles sont ensuite fermées à clef.

Un premier bilan semble pour la maternelle poser un problème à 14 h pour le repos des enfants de PS – MS.

Nous aimerions reprendre à 13h30.

Il est souhaitable de prévenir les maîtresses en cas d'absence d'un enfant et ne pas oublier de prévenir la cantine en cas d'annulation et/ou de modification entre 7 h 30 et 8 h 30.

Les enseignants ne peuvent en aucun cas faire de modifications eux-mêmes.

Il est vraiment important de les informer pour savoir où conduire les élèves : au restaurant scolaire, à la garderie car elles n'ont pas connaissance des modifications faites sur le site (car même si le cuisinier a été prévenu au dernier moment, l'instituteur n'est pas au courant).

Les enseignants ne voient pas les modifications faites sur le logiciel de cantine/garderie et seuls les parents peuvent prévenir des changements.

c) Périscolaire : fonctionnement et inscriptions au restaurant et à la garderie

Le restaurant scolaire et organisation des temps périscolaire :

2 services sont assurés : à 12 h pour les enfants de la maternelle et du CP / CE1 à 12 h 45 pour les enfants de l'école élémentaire

Les inscriptions se font sur internet.

Les familles ont reçu les informations nécessaires par le biais de la mairie et doivent inscrire les enfants le **jeudi avant 9 h précédent la semaine désirée**, afin de bénéficier du tarif « régulier ». Néanmoins, les dépannages de dernière minute sont possibles : il faut téléphoner directement à la cantine entre 7 h 30 et 8 h 30. Le repas sera alors facturé à un prix plus élevé.

Lors du 1er service, les enfants de la maternelle (actuellement entre 40 et 50) sont accompagnés de l'école à la cantine et encadrés pour la prise du repas par 1 ATSEM + 2 personnes du restaurant scolaire et en même temps 30 à 40 de CP/CE1 prennent leurs repas surveillés par 2 personnes.

Les PS et MS qui vont à la cantine sont raccompagnés par 1 ATSEM + 1 personne et sont couchés au retour dès 13 h puis surveillés par Mme BULIN (Soit 39 élèves).

S'ils sont plus de 39 élèves à faire la sieste, ceux qui dorment moins font des activités, jouent dans la cour.

Les GS jouent dans la cour sous la surveillance de 2 ATSEM ou à l'intérieur en cas de froid ou de mauvais temps, ils font différentes sortes d'activités.

La garderie périscolaire :

Elle est gérée par la mairie et le personnel communal encadre les enfants.

Elle accueille les enfants le matin de 7 h 15 à 8 h 20, puis ils sont accompagnés en classe.

Puis de nouveau la garderie accueille les enfants de 16 h 30 à 18 h 45.

Les ATSEM assurent à tour de rôle la surveillance des enfants en garderie de 16 h 30 à 17 h 30 avec une autre personne. Il est à noter que ce temps n'est pas rattrapé et représente du temps d'entretien des locaux et du matériel en moins par semaine.

### **3-PROJET d'école 2018/2019**

Cette année nous travaillons à partir d'un spectacle présenté aux enfants le 1er octobre. « MES BOITES » est le nom de ce spectacle que les enfants ont découvert après avoir tout au long d'une semaine travaillé sur les composants du spectacle vivant : le corps et l'espace, la voix et le rythme, le son et la lumière.

Nous avons découvert toutes sortes de boîtes différentes par leur taille et leur contenu.

Ce thème permet aux enfants de parler, partager, découvrir, voyager, raconter et aussi peindre, assembler, concevoir, assortir, décorer ...

Tout au long de l'année dans les classes seront élaborées des boîtes que nous vous proposerons de venir découvrir lors de 2 mini expositions

La première aura lieu le jeudi 20 décembre de 16 h 30 à 18 h à l'école.

a) Les activités collectives

**La période n°1** : a été rythmée par les événements suivants :

- Bibliothèque : une fois par mois, le vendredi matin, les enfants se rendent à la bibliothèque municipale où ils peuvent emprunter des livres et écouter des histoires. Une animation leur est proposée tous les 2 mois.

Pour les enfants de PS, c'est la bibliothèque et les histoires qui viennent à eux. En complément, les personnes du Foyer de l'Amitié viennent leur lire des histoires 1 h par semaine, le vendredi matin.

Nous profitons de ce conseil d'école pour remercier Fanny pour ce qu'elle propose aux enfants. Nous remercions également les bénévoles et les accompagnateurs.

- Semaine du goût : plusieurs aspects de la transformation des aliments ont été explorés.

Les enfants de la classe de Pascale Michel a dégusté les légumes découverts lors d'une lecture d'album et cuisiné des soupes

Les enfants de la classe de Catherine Grozel a fait des sablés.

Les enfants de la classe de Sylvie Chanel a préparé et dégusté des fruits d'automne et les élèves d'Isabelle Baretta ont préparé et dégusté des pommes.

**La période n°2** : sera marquée par les préparatifs de Noël :

Tous vont se mettre au travail pour fabriquer des décorations de Noël.

Mission : que l'école soit la plus belle pour la venue du Père-Noël !!

Les enfants seront accueillis dans les autres classes pour travailler ensemble à leurs décorations et feront des activités en cuisine.

#### b) Activités de fin d'année

- Reconduction des « mini olympiades » cette fin d'année scolaire suite à leur grand succès.

### **4- PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité**

Il est établi dans chaque établissement et comporte depuis 2 ans 2 aspects :

#### a) Risques naturels majeurs

Sur la commune, l'établissement est confronté à deux risques naturels majeurs : les mouvements de terrains rapides et les risques liés au transport de matières dangereuses (pipeline à 1km).

Dans l'année, deux exercices seront faits pour ces risques.

S'agissant de risques extérieurs, en cas d'accident de ce type, c'est la mairie (ou l'inspection académique ou la gendarmerie) qui prévient la directrice qui ira ensuite prévenir les classes une à une (pas de sonnerie).

Les élèves seront mis en sécurité dans les salles de jeux.

Comme dans chaque cas de confinement, les parents ne devront pas venir chercher leur enfant avant d'y avoir été autorisés par les autorités compétentes.

Ils devront laisser la ligne téléphonique accessible et écouter la radio (France Info, etc.) pour se tenir informé de l'évolution de la situation.

Il est précisé que les salles sont équipées de trousse de soins.

Un exercice aura lieu avant NOËL.

Une information sera distribuée aux familles pour les avertir du scénario retenu.

#### b) Risque particulier d'attentat-intrusion

Ce risque a été ajouté l'an dernier et cette année il fait l'objet d'un PPMS spécifique.

Si, comme pour les autres risques, les enfants seront confinés à l'intérieur de l'école, dans ce cas particulier, les enseignants ont l'éventualité d'évacuer (selon le scénario malheureusement non prévisible mais envisageable).

Ce risque, comme le risque classique « d'incendie évacuation », est soumis à exercice.

Il a été décidé à l'école maternelle de Ceyzériat que l'alerte spécifique dans ce cas d'accident serait donnée par une corne de brume, qui sera équipée d'une bombe de gaz actionnée manuellement par la directrice.

Depuis l'an dernier, il y a une réflexion du personnel de l'école pour revoir l'appel en cas d'attentat : comment prévenir tout le monde de façon plus efficace que la corne de brume.

À ce signal, les enseignants et les ATSEM, informés et formés sur leurs rôles, devront arrêter leurs activités, fermer les volets, éteindre les lumières, et inviter les enfants à se cacher sans faire de bruit. L'exercice est présenté aux enfants sous forme de jeu au cours duquel on ne doit pas les trouver

c'est pour ça qu'ils doivent être très silencieux.

La difficulté d'un tel exercice c'est qu'il connaît malheureusement des limites car il n'est basé que sur des suppositions très peu probables. En revanche, il a le mérite de définir pour chacun ce qu'il peut faire.

Réflexion lancée aussi en cas d'absence d'ASTEM ou d'effectifs réduits quant aux rôles à tenir et réussites de l'exercice : comment cela se passerait-il ? Rôles à redéfinir si des personnes sont absentes pour se répartir leurs rôles, etc...

Un exercice a eu lieu le 18 octobre en présence du policier municipal et de l'adjointe aux affaires scolaires

### c) Risque incendie

Enfin, il y a eu aussi 1 exercice « d'évacuation incendie » traditionnel le 5 octobre.

Il s'agit ici d'un exercice d'évacuation classique.

## **5- Règlement scolaire**

Le règlement intérieur découle du règlement départemental (trame commune à toutes les écoles).

Le règlement intérieur de l'école a été lu et voté (à l'unanimité) en séance du 1er Conseil d'école.

Le règlement scolaire regroupe un ensemble de dispositions qui organisent la vie quotidienne des membres de la communauté éducative. Il y a deux ans a été ajoutée la Charte de la laïcité.

Le conseil d'école a décidé que :

Ce règlement sera envoyé aux parents qui attesteront en avoir pris connaissance.

## **6- Travaux et investissements**

Le sol de la petite salle de jeu a été changé.

Les volets électriques classe S. Chanel demandés doivent arriver afin d'être changés.

Un banc a été installé sous l'arbre dans la cour des petits, côté élémentaire.

Il est demandé à la mairie de prévoir la fourniture du traditionnel sapin de Noël pour l'école.